



RESUMES NON TECHNIQUES

**DU DOSSIER DE DEMANDE
D'AUTORISATION D'EXPLOITER
UNE INSTALLATION CLASSEE
POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

Version B du 08/12/2015

Site de ROYE-SUR-MATZ

RESUMES NON TECHNIQUES**DESCRIPTION DU PROJET** **2****RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT** **12****RESUME DE L'ETUDE DES DANGERS** **24****ANNEXES** **35**

- *Plan de situation au 1/25000^e*
- *Cartographie des zones de dangers*
- *Lettre de demande d'autorisation*

RESUMES NON TECHNIQUES**DESCRIPTION DU PROJET**

La coopérative AGORA souhaite augmenter ses capacités de stockage de céréales sur son site de ROYE-SUR-MATZ

Les activités réalisées sur ce site sont la réception, le stockage et l'expédition de céréales (blé, orge, colza, escourgeons).

Les installations sont situées au Nord-Ouest de la commune.

Le projet consiste en la construction d'une nouvelle capacité de stockage (silo vertical métallique), la déconstruction d'une partie des bâtiments existants et la reconstruction à neuf de certaines activités sans changer le régime de classement de celles-ci.

Les céréales sont collectées auprès d'une soixantaine d'agriculteurs du Noyonnais présents à proximité du silo de Roye-Sur-Matz. Les livraisons de leurs céréales s'effectuent principalement pendant la période de moisson.

Ces céréales sont stockées, conservées jusqu'au moment de leur départ, qui peut être :

- Soit un transfert, c'est-à-dire une expédition vers un autre site de la coopérative (pour une expédition en péniche par exemple)
- Soit une expédition directe vers le client final.

Ces départs sont effectués au cours de la campagne (de juillet à juillet), au grès des demandes et des besoins.

Les agriculteurs se fournissent sur le site en produits dits d'approvisionnement, tout au long de l'année, pour satisfaire leurs besoins en produits phytosanitaires, en semences, en engrais liquides ou en engrais solides...

Ces produits d'approvisionnement sont acheminés sur le site par camion, au cours de l'année, en fonction des besoins.



ETAT EXISTANT

RESUMES NON TECHNIQUES

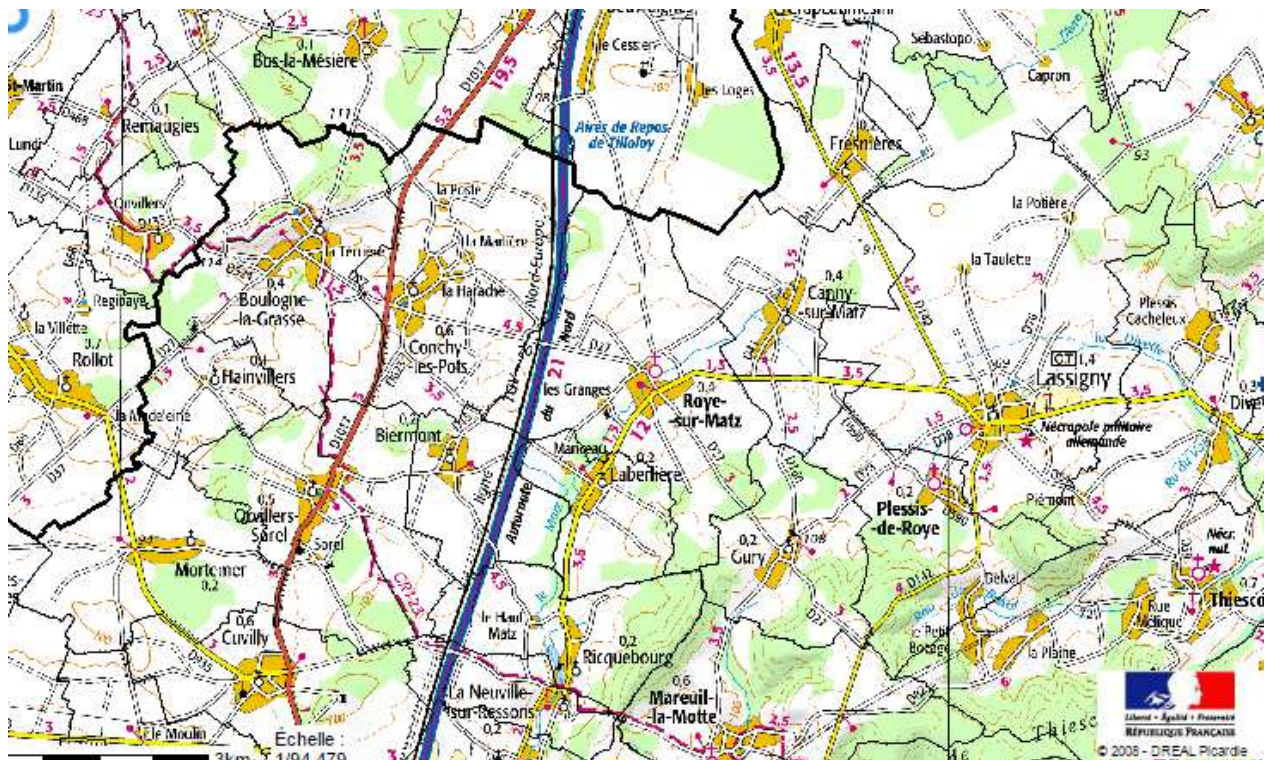
Références cadastrales :

Commune	Section	Parcelles	Contenance
Roye sur Matz	D	511, 521, 522, 532, 550, et 558	22 291 m ²
Roye sur Matz	ZV	30, 31 (pour 989 m ²), 32 (pour 4 400 m ²), 33, 76, et 77 (pour 7 418 m ²)	19 556 m ²

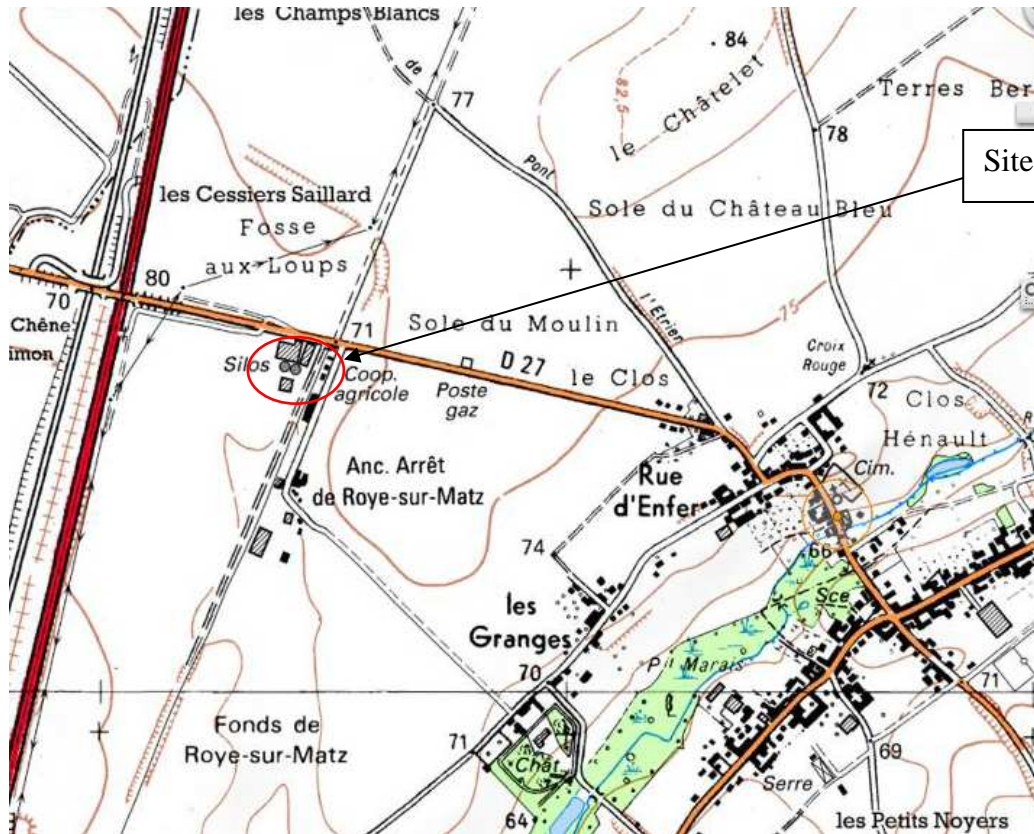
Projection	X	Y
Lambert II étendu	630443	2511127

Données BRGM (2013)

Altitude : ente 66 et 144 m



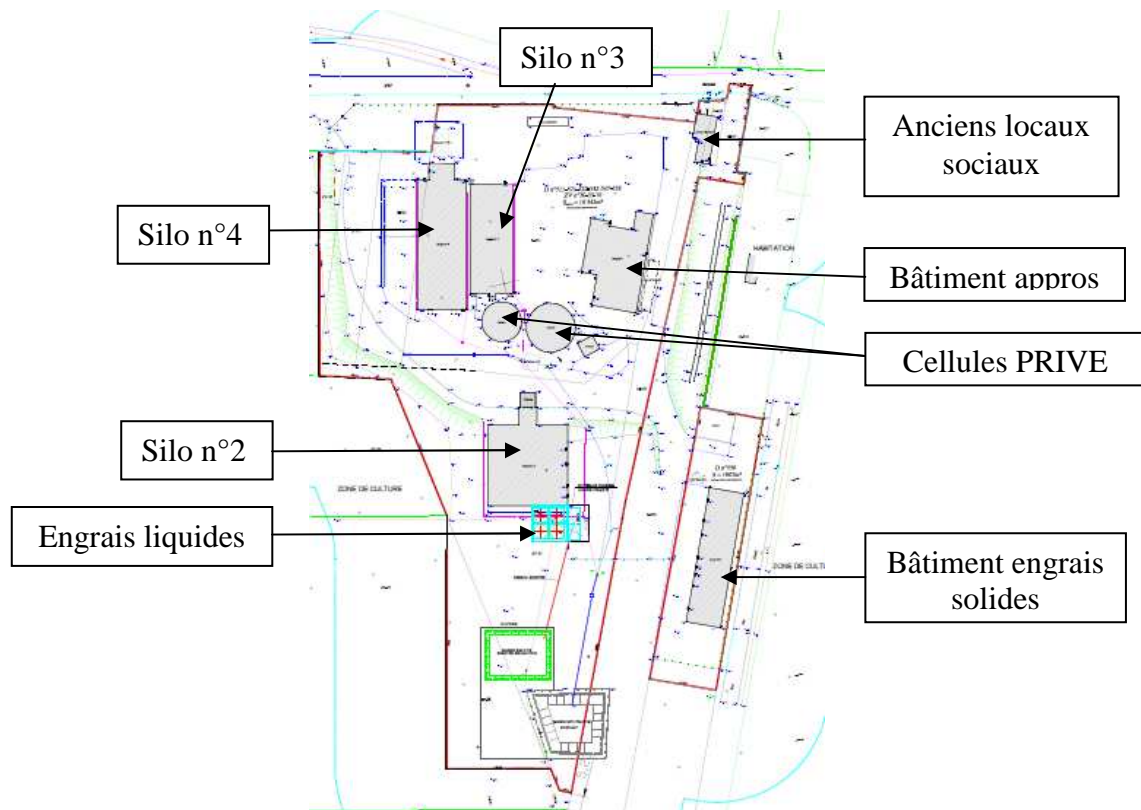
RESUMES NON TECHNIQUES



L'état initial de la zone projetée est constitué d'un site déjà existant comprenant diverses installations et bâtiments dont certains seront démontés.

- 3 silos plats (n°2, n°3 et n°4),
- 2 cellules métalliques PRIVE,
- 1 boisseau,
- 1 magasin appros,
- 1 entrepôt engrais solides,
- 4 cuves d'engrais liquides,
- des anciens locaux sociaux.

RESUMES NON TECHNIQUES



Suite aux déconstructions prévues, il ne restera que 3 silos plats et le stockage d'engrais liquides comme installations existantes.

De plus, du terrain a été acquis pour compléter la maîtrise foncière des différentes activités.

Ainsi, il sera implanté un silo vertical d'une capacité de 19 214 tonnes, soit 25 616 m³.

D'autres bâtiments seront reconstruits :

- un entrepôt engrais solides,
- un bâtiment appros,
- un local phytos,
- des bureaux et locaux sociaux.

La commune de Roye-sur-Matz est située à plus de 750 m à l'Est du site. On recense, quelques habitations à proximité du site, elles sont situées en limite de propriété à l'Est (à plus de 80 m du silo projeté) et à plus de 200 m au Sud.

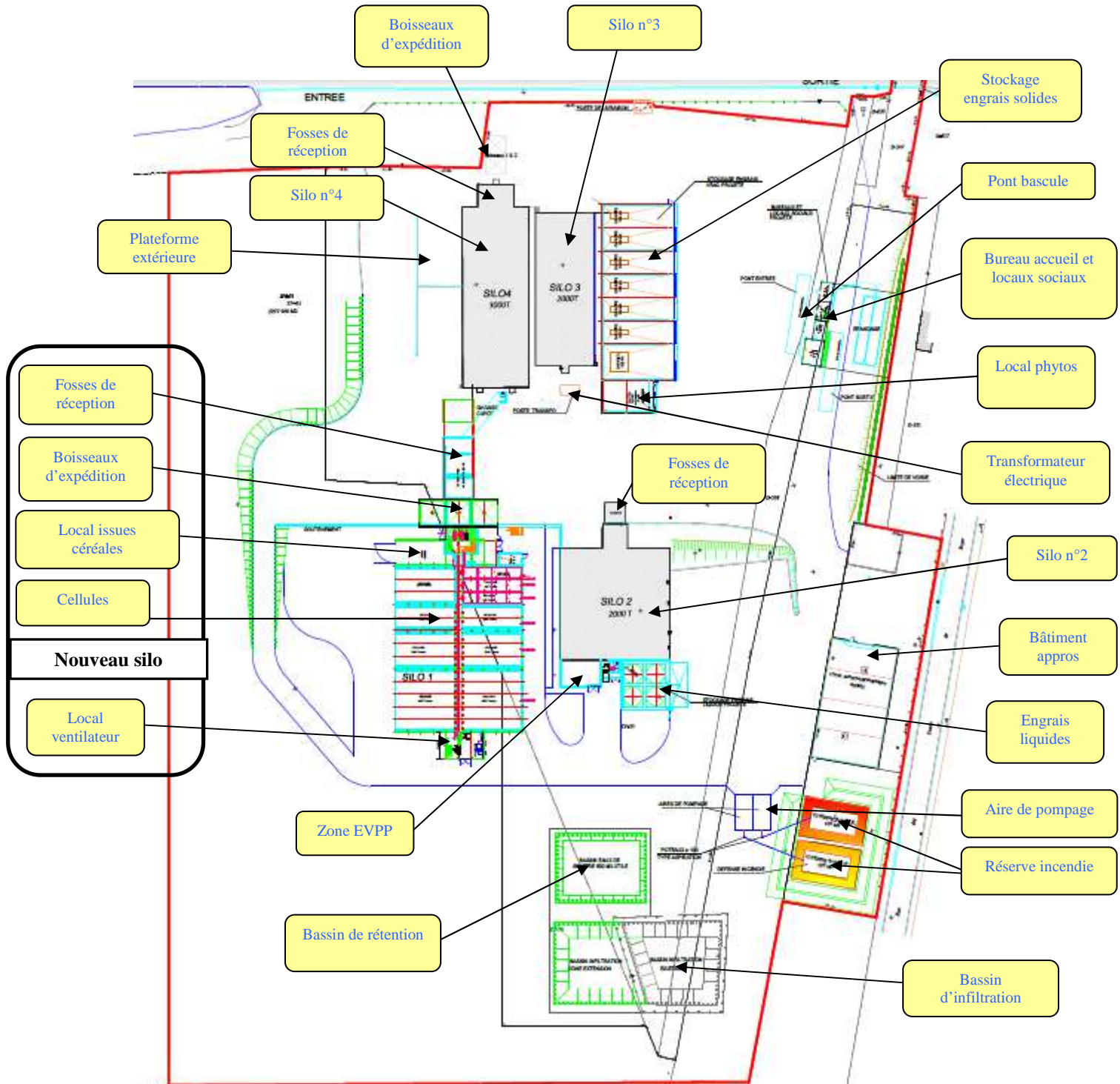
L'autoroute A1 passe à l'Ouest, à plus de 300 m.

RESUMES NON TECHNIQUES



RESUMES NON TECHNIQUES

Le site disposera de :



Détails des installations disponibles sur le plan de masse joint en annexe 3.

RESUMES NON TECHNIQUES

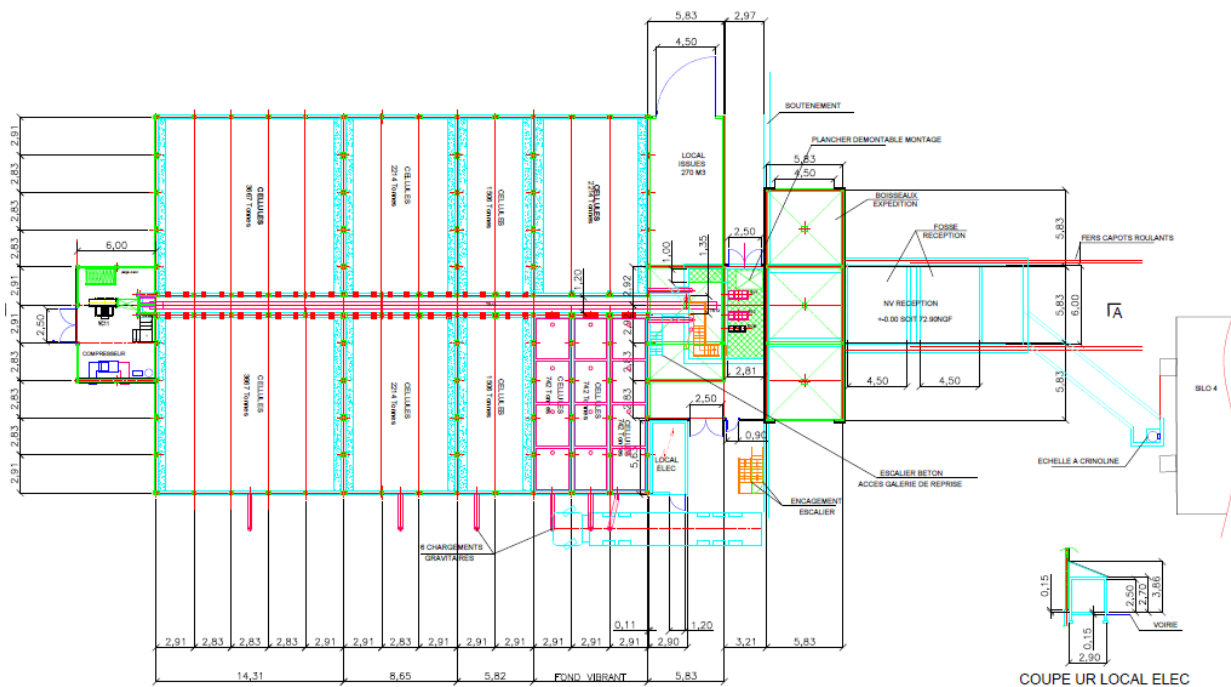
Le site se décompose en plusieurs parties distinctes :

- les silos existants,
- le stockage d'engrais liquide existants,
- le silo projeté,
- le stockage d'engrais solides,
- le local phytosanitaires,
- le bâtiment appros,
- le bureau et le pont bascule,
- le bassin d'infiltration,
- l'accueil et les locaux sociaux.

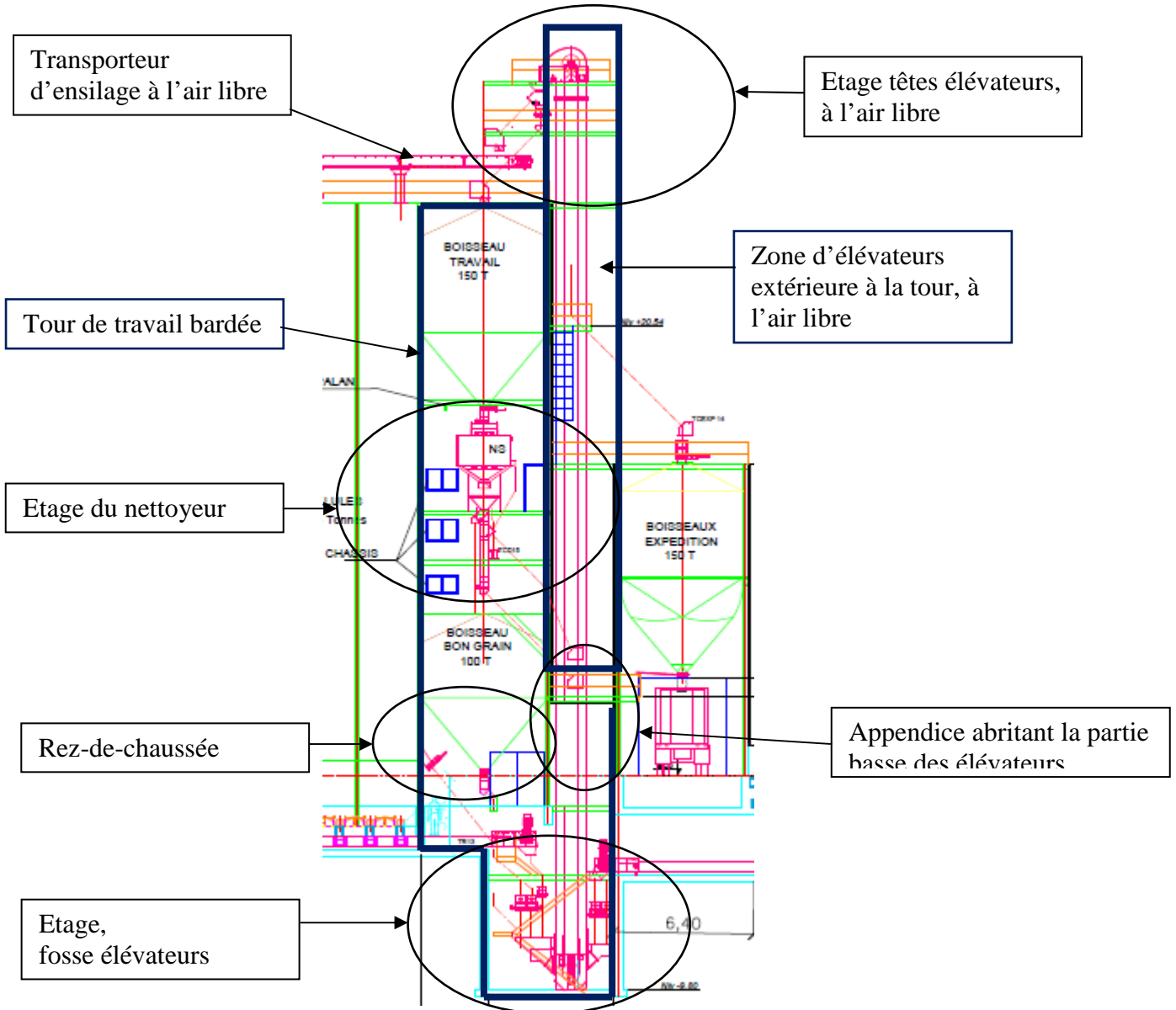
• **Silo projeté**

Cet ouvrage est un silo vertical palplanche d'une capacité de 19 214 tonnes (25 616 m³). Son emprise au sol sera d'environ 1 350 m², pour une hauteur à la gouttière de 20,61 m, et une hauteur de la toiture de 27,55 m. Il sera constitué de :

- 10 cellules indépendantes de stockage couvertes par une toiture bac acier,
- 3 boisseaux travail du grain,
- 3 boisseaux d'expédition,
- 2 fosses et un local « issues céréales ».



RESUMES NON TECHNIQUES

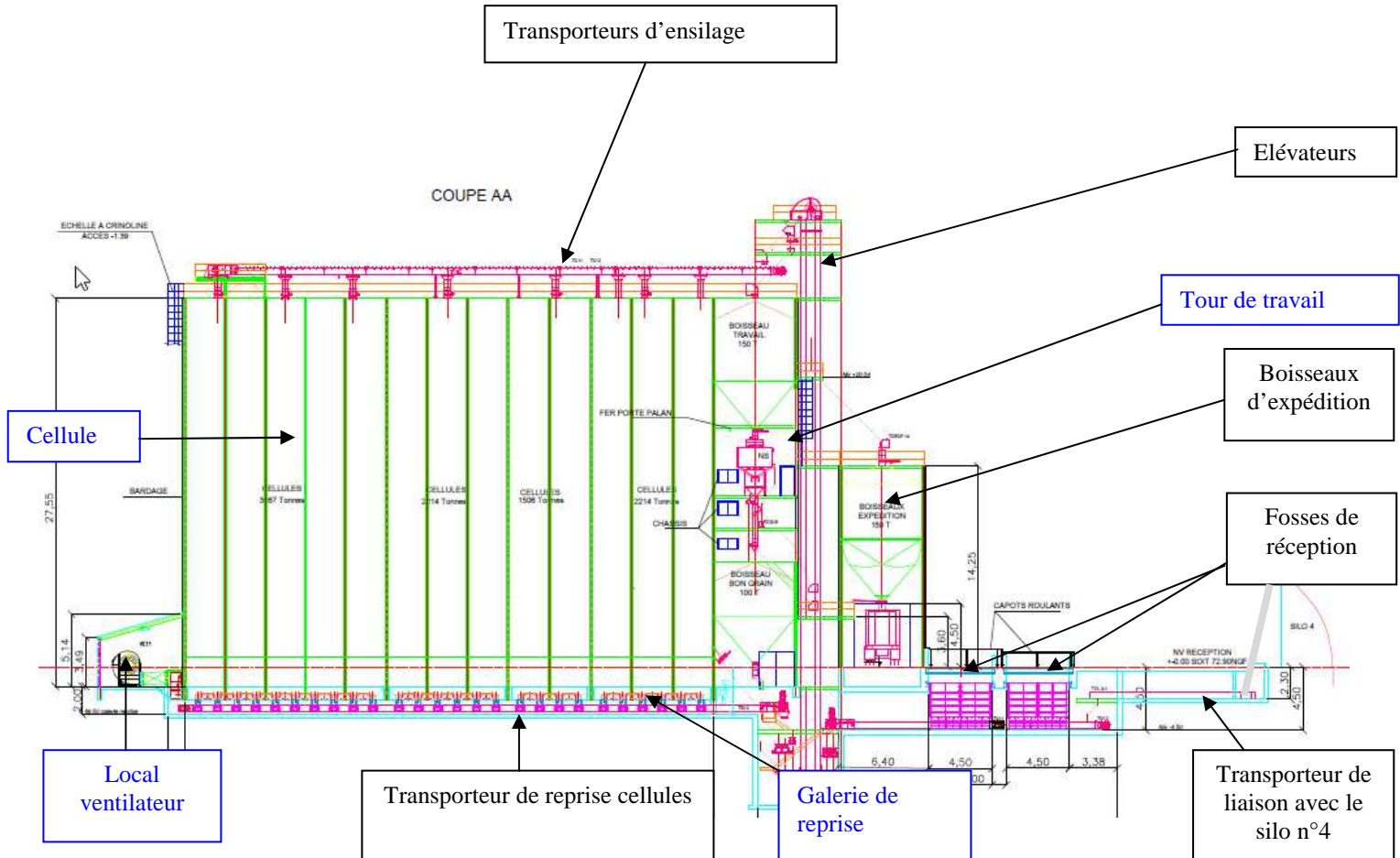


La tour ne forme pas un parallélépipède parfait, les dimensions précises sont données sur les plans annexés (annexe 5), dans sa globalité cela donne :

- Largeur de la tour 5,83 m,
- Longueur de la tour 11,5 m,
- hauteur de la tour 27.55 m.

La structure de la tour de travail est accolée aux capacités de stockage (en parois palplanche) et sur ses 3 autres côtés sera constituée de parois mixtes ; palplanche (sur la partie comprenant les boisseaux) » et en bardage bac-acier pour le reste.

RESUMES NON TECHNIQUES



La tour abritera les équipements et matériels suivants :

- 3 élévateurs,
- 1 nettoyeur-épurateur.

La tour abritera aussi un boisseau de travail du grain de 150 tonnes (200 m³), un boisseau bon grain de 100 tonnes (134 m³) et un boisseau grains cassés de 50 tonnes (67 m³), Trois boisseaux de chargement de 150 tonnes chacun.

Les 2 fosses de déchargement utilisées seront situées devant la tour.
L'aspiration sera réalisée par un filtre à décolmatage qui sera implanté à l'extérieur de la tour sur son flanc droit. Il sera implanté au-dessus du local « issues céréales ».

Il sera mis en place un transporteur à chaîne extérieur de liaison entre le silo n°2 et la tour du nouveau silo. Cette liaison n'est pas directe, elle se fait via une alimentation par un tuyau qui provient du silo n°2.

Il sera mis en place un transporteur à chaîne enterré de liaison entre le silo n°4 et la tour du nouveau silo. Cette liaison n'est pas directe, elle se fait via une alimentation par un tuyau qui provient du silo n°4.

RESUMES NON TECHNIQUES**RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT****I – DONNÉES CLIMATIQUES**

Le département de l'Oise est caractérisé par un climat tempéré océanique à influences continentales déjà sensibles. Les vents à prédominance ouest à sud-ouest apportent des masses d'air humide et frais de l'Atlantique nord, réchauffées toutefois par les eaux tièdes de la dérive nord-atlantique. Ces masses d'air amènent des précipitations assez élevées toute l'année et entraînent une amplitude thermique plutôt faible.

Dans l'Oise, les saisons ne sont que peu marquées et les précipitations ne permettent pas de les différencier. Ce sont plutôt les variations de températures, de vent, la durée et l'intensité des précipitations qui marquent les changements entre saisons. Les hivers sont marqués par des périodes de froid vif et sec alternant avec des périodes plus tempérées et humides. La neige peut persister quelques jours en Pays de Bray. Au printemps, le radoucissement est très progressif mais les conditions restent très variables d'une année sur l'autre, ce qui influence fortement la végétation. L'été, l'influence océanique domine, maintenant une certaine humidité et modérant les températures et l'ensoleillement, mais provoquant également de violents orages. En automne, les températures chutent rapidement et la pluviométrie est très importante.

Précipitations :

Le département de l'Oise est soumis à des précipitations fréquentes mais d'intensité variable. La région est sous l'influence d'un climat à dominante océanique, impliquant une faible variabilité saisonnière des précipitations. Le cumul annuel des précipitations entre 1971 et 2000 est en moyenne de 690 mm à Creil et de 675 mm à Beauvais. Cette pluviométrie peu élevée à Beauvais et à Creil s'explique par la protection qu'offrent les collines du Pays de Bray, du Clermontois et du Valois. Ces pluies sont réparties sur toute l'année et la pluviométrie diffère peu entre le mois le plus arrosé et le mois le plus sec. Décembre (57 mm à Creil et 70 mm à Beauvais) ainsi que mai et octobre (66 mm à Creil et 63 mm à Beauvais) connaissent les pluviométries mensuelles les plus élevées. Les mois les moins pluvieux sont février (45 mm) ainsi qu'avril et août avec un peu moins de 50 mm. Cependant la fréquence des pluies est importante. En effet, le nombre de jours par an, ayant enregistré des précipitations supérieures à 1 mm, est en moyenne de 124 à Creil et de 117 à Beauvais, soit un jour sur trois. Les mois de janvier, novembre et décembre viennent en tête avec 11 à 12 jours chacun. Juillet et août, durant lesquels il ne pleut que 7 à 8 jours par mois, connaissent cependant de fréquents orages.

RESUMES NON TECHNIQUES

Températures :

Le climat du département est assez doux du fait de sa proximité avec la mer et de l'altitude modeste. D'après les mesures de Météo-France de la station météorologique de Beauvais, les normales annuelles sur la période 1971 à 2000 sont de 6,2°C pour la température minimale et de 14,5°C pour la température maximale. La température moyenne annuelle est égale 10,3°C. Les températures moyennes sont globalement semblables à Creil et à Beauvais et demeurent d'ailleurs sensiblement les mêmes pour l'ensemble du département. Janvier est le mois le plus froid de l'année avec une température moyenne de 3,4°C et les mois les plus chauds sont juillet et août avec une température moyenne de 18°C. L'amplitude thermique entre le mois de janvier et les mois de juillet et août est d'environ 15°C, indice d'un climat tempéré.

Vent :

Les vents dominants viennent du secteur Sud-ouest, en raison de la fréquence des systèmes dépressionnaires situés sur le proche Atlantique. Toutefois, on peut noter un nombre important de situations avec vents de Nord-est (la Bise), notamment quand l'anticyclone continental de Sibérie se renforce, en hiver et au printemps.

Suivant la rose des vents, les directions des vents les mieux représentées sont :

- Sud-ouest, à dominance principale
- Nord Nord-est, à dominance secondaire

Foudre :

Les observations effectuées par METEORAGE font état d'un nombre moyen de jours d'orage par an de 7.

La meilleure représentation de l'activité de l'orage est la densité de foudroiement (Df), qui est le nombre de coups de foudre au sol par km² et par an.

La Densité de foudroiement de la commune est de 0.52 (la moyenne nationale étant de 0.79).

La Densité de foudroiement de la commune est de 0.5 (la moyenne nationale étant de 0.76).

RESUMES NON TECHNIQUES

II – VOLET EAU

Le site de ROYE-SUR-MATZ n'est pas situé à proximité d'un cours d'eau.
Le plus proche est le Matz située à plus de 1.1 km du projet au Sud-est du site.

Le site est localisé dans le bassin Seine Normandie et il est donc concerné par le SDAGE « Seine Normandie ».
Plus précisément, le site est concerné par le SAGE Bassin versant de l'Oise moyenne.

Les activités du site n'ont pas d'impact sur l'eau et les milieux aquatiques compte tenu de la nature non toxique et non dangereuse pour l'environnement des produits stockés (céréales) et que le process n'utilise pas d'eau.

Seule la partie eaux pluviales pourrait présenter quelques nuisances, mais celle-ci fera l'objet d'un traitement spécifique répondant aux normes de rejet de la loi sur l'eau.

Les activités du projet sont compatibles avec les objectifs du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau).

Le point de captage d'eau potable actif le plus proche (00817X0001) est situé sur la commune de LABERLIERE. Un autre point de captage d'eau potable actif (00813X0050) est situé sur la commune d'ORVILLERS SOREL.

Le projet est hors des périmètres de protection des stations de pompage. Celles-ci se trouvent à plus de 2 km du site d'AGORA, donc pas de risque particulier.

Prélèvement d'eau :

Les installations de la coopérative AGORA n'utilisent pas d'eau pour des besoins de procédés industriels. Seul l'usage domestique lié aux bureaux et locaux sociaux sera à considérer.

Le site est alimenté en eau potable par le réseau public. Il n'existera aucun autre raccordement.

Traitement des eaux pluviales :

Les eaux de toitures de l'existant seront dirigées par un réseau de collecte vers le futur bassin d'infiltration.

Les eaux de toitures, réputées non polluées, des cellules projetées seront évacuées par infiltration directe au niveau des pieds des cellules.

Les surfaces de circulation principale à l'intérieur du site seront collectées depuis la voirie en enrobé dirigées vers un bassin d'infiltration via un débourbeur-deshuileur, il s'agit essentiellement de poussières de terre et d'enveloppes de céréales.

Le fonctionnement du séparateur à hydrocarbures est basé sur la séparation gravitaire de matières non solubles dans l'eau. Les eaux chargées de boues et d'hydrocarbures pénètrent dans la partie du débourbeur de l'appareil où les boues sont piégées. Dans la partie séparateur de l'appareil, les hydrocarbures de densité inférieure à celle de l'eau remontent en surface.

RESUMES NON TECHNIQUES

Traitement des eaux de vannes :

Les eaux vannes des toilettes et lavabos du personnel sont évacuées vers un assainissement autonome.

Le prétraitement est assuré par une fosse toutes eaux, puis les eaux prétraitées seront envoyées vers un système de tranchées d'infiltration de faible profondeur.

Prévention des pollutions :

Pour éviter toute pollution en cas d'incendie des bâtiments, les eaux d'extinction pourront être collectées et envoyées dans le bassin de rétention de 500 m³.

Conclusion :

Le projet est hors des périmètres de protection de la station de pompage, les eaux se vannes et de voiries seront traitées, il n'y a donc pas de risque particulier.

RESUMES NON TECHNIQUES

III – VOLET AIR

Le site est implanté en zone rurale, sans activités industrielles.

Les installations sont situées dans l'Oise, les 2 points de mesure les plus proches sont Beauvais et Roye.

Les rapports annuels 2013 donnent les suivis pour de plusieurs polluants comme le NO₂, l'O₃, les PM10, SO₂ et autres polluants.

Les activités réalisées sur le site de la coopérative n'auront pas d'incidences significatives sur la qualité de l'air de Roye.

Traitement des rejets à l'atmosphère :

L'établissement sera régulièrement nettoyé. De plus la conception des installations, les consignes d'exploitation et de nettoyage, le registre de nettoyage permettront d'assurer la limitation d'émission et de diffusion des poussières.

Bien que les appareils de manutention soient en règle générale capotés de par leur fabrication, des émanations de poussières peuvent intervenir :

- ✓ A l'intérieur des locaux : celles-ci sont récupérées et recyclées.
- ✓ A l'extérieur : les poussières et notamment celles déposées sur les chaussées sont balayées, évacuées pour être recyclées ou retraitées.
- ✓ Les autres poussières sont celles mises à l'atmosphère par les installations de séparation (filtres).

Dispositions limitant les émissions de poussières :

Il faut préciser que la manutention est réalisée par des élévateurs, transporteurs à chaîne, vis, à coffre fermé, et pour la plupart sur aspiration centralisée.

Les émissions de poussières ont essentiellement lieu aux postes de réception et d'expédition. Les postes de chargement camions sont à l'air libre.

La quantité de poussières dépend essentiellement de la force et de la direction des vents, mais aussi de la qualité des céréales et des conditions climatiques lors de la récolte. La politique de Qualité suivie par AGORA et l'amélioration des conditions de nettoyage et de filtration, diminuent considérablement les rejets de poussières.

RESUMES NON TECHNIQUES

Filtration

L'objectif des traitements du filtre est de respecter les valeurs de rejet de l'arrêté du 2 février 1998, soit un rejet de poussières inférieur à 40 mg/m³. L'ensemble des poussières est récupéré et transféré vers les locaux « issues céréales ».

Conclusion :

Hormis les poussières diffuses, les activités réalisées sur le site de la coopérative n'auront pas d'incidences significatives sur la qualité de l'air des communes mesurées.

IV – VOLET BRUIT

Les machines servant aux manipulations des stockages de céréales sont constituées de matériels n'occasionnant aucun bruit pour leur grande majorité.

Quelques matériels occasionnent du bruit, il s'agit du ventilateur et des filtres.

Le ventilateur du silo projeté sera situé dans un local dédié.

Nuisances liées à la circulation :

L'ensemble des céréales est acheminé par la route par tracteur avec remorque et camion semi-remorque. Toutes les expéditions sont réalisées par camions. L'impact sonore est essentiellement en période de récolte.

La circulation est essentiellement diurne et éventuellement nocturne durant la moisson.

Une campagne initiale de mesure de bruit en limite de propriété a été réalisée et conclu que les bruits émis par le fonctionnement des installations respectent les critères définis dans l'arrêté du 23 janvier 1997.

Après la réception des installations une nouvelle campagne de mesures en limite de propriété sera réalisée pour valider l'impact du projet sur son environnement.

RESUMES NON TECHNIQUES

V – VOLET TRANSPORT

L'approvisionnement en céréales se fait durant toute l'année avec une pointe durant les moissons.

Sur la campagne 2014-2015 :

	Camions (transferts + ventes)	Remorques agricoles (apports agriculteurs)
Réception céréales	1 000 t/an	22 000 t/an
Expédition céréales	23 000 t/an	0
Réception engrais solides	2 500 t/an	0
Expédition engrais solides	0	2 500 t/an
Réception engrais liquides	500 t/an	0
Expédition engrais liquides	0	500 t/an

Concernant les expéditions, il faut noter qu'à ce jour, plus de 15 000 tonnes sont des transferts réalisés vers d'autres sites d'AGORA, vers des bâtiments loués, ou directement vers des clients.

Ces transferts sont réalisés en même temps que la collecte, pendant la période de moisson, ce qui représente une activité entrante et sortante très importante, notamment pendant les deux fortes semaines de la moisson.

Le projet d'extension va donc permettre d'étaler cette période d'expédition sur l'année et d'éviter de réaliser des transferts vers d'autres sites AGORA.

Estimatif avec le projet :

	Camions (transferts + ventes)	Remorques agricoles (apports agriculteurs)
Réception céréales	5 000 t/an	22 000 t/an
Expédition céréales	27 000 t/an	0
Réception engrais solides	2 500 t/an	0
Expédition engrais solides	0	2 500 t/an
Réception engrais liquides	500 t/an	0
Expédition engrais liquides	0	500 t/an

RESUMES NON TECHNIQUES

Le projet ne modifie pas le périmètre d'apport des agriculteurs et leur activité avec la coopérative. En conséquence, il n'y a pas de variation de ces chiffres. Cependant, le fait de réaliser une installation moderne et performante peut inciter certains agriculteurs à développer leur activité avec AGORA et donc à légèrement augmenter l'activité annuelle de ce site. Cette estimation est donc difficile à prévoir. La capacité de stockage est nettement augmentée et va nous permettre de réaliser des transferts depuis d'autres sites AGORA vers celui de Roye, ceci pour environ 5 000 tonnes.

Sur la campagne 2014-2015 :

Pour la période de Juillet/Août :

Collecte céréales de 22 000 tonnes en tracteurs de 18 tonnes.
Soit 1 223 véhicules sur 2 mois, ce qui donne une moyenne de 20 véh/jour.

Pour la période d'Octobre/Juin :

Transfert et expédition, représentent 23 000 tonnes en camions de 28 tonnes soit 822 camions sur 10 mois.

Soit 822 véhicules sur 10 mois, ce qui donne une moyenne de 3 véh/jour.

Pour les engrais solides, 2 500 tonnes apportés en camions de 28 t (89 véh/an) et sortie en remorque de 18 tonnes (139 véh/an), cela donne 228 véh/an, soit moins d'un véhicule jour.

Pour les engrais liquides, 500 tonnes apportés en camions de 28 t (18 véh/an) et sortie en remorque de 6.5 tonnes (77 véh/an), cela donne 95 véh/an, soit moins d'un véhicule jour.

Cela donne au plus une moyenne de 24 véh/jours.

Cette activité se déroule sur 10 mois (2 mois sans activité), si on la rapporte sur 12 mois, le nombre de véhicules/jour sera moins important, nous avons été volontairement pénalisant.

Estimatif avec le projet :

Pour la période de Juillet/Août :

Collecte céréales de 22 000 tonnes en tracteurs de 18 tonnes.
Soit 1 223 véhicules sur 2 mois, ce qui donne une moyenne de 20 véh/jour.

Pour la période d'Octobre/Juin :

Transfert et expédition, représentent 27 000 tonnes en camions de 28 tonnes soit 965 camions sur 10 mois.

Soit 965 véhicules sur 10 mois, ce qui donne une moyenne de 4 véh/jour.

RESUMES NON TECHNIQUES

Pour les engrais solides, 2 500 tonnes apportés en camions de 28 t (89 véh/an) et sortie en remorque de 18 tonnes (139 véh/an), cela donne 228 véh/an, soit moins d'un véhicule jour.

Pour les engrais liquides, 500 tonnes apportés en camions de 28 t (18 véh/an) et sortie en remorque de 6.5 tonnes (77 véh/an), cela donne 95 véh/an, soit moins d'un véhicule jour.

Cela donne au plus une moyenne de 25 véh/jours.

Les réceptions de céréales s'effectuent majoritairement sur la période de la moisson par des bennes agricoles.

Les quantités collectées restent inchangées, par conséquent les quantités de céréales sorties seront les mêmes. L'augmentation de capacité de stockage de céréales n'augmente pas le flux de produits. Cependant, les départs de céréales (transferts et expéditions) seront étalés sur une plus grande période. Pendant la moisson, les transferts vers d'autres sites du fait du manque de capacité seront supprimés et le trafic routier se verra améliorer du fait d'un nombre de véhicules/jour diminué.

L'augmentation n'est de l'ordre que d'un véhicule/jour supplémentaire, cela n'est pas significatif pour influencer le trafic routier.

Remarque : La quantité de produits phytosanitaires stockée ne changera pas avec le nouveau bâtiment, il n'y a pas non plus de modification du nombre d'agriculteurs qui viennent en chercher. Le trafic routier appro restera inchangé.

VI – VOLET DECHETS

La production de co-produits de céréales de l'installation n'est pas une production volontaire. Le but est justement d'essayer d'en produire le moins possible. Ces co-produits constituent une freinte sur la collecte et donc une perte de valorisation.

Les co-produits sont séparés afin d'en favoriser la récupération. Chaque type de co-produit est collecté dans les boisseaux pour le petit grain et le grain cassé et dans le local à « issues céréales » pour les poussières et les paillettes.

Les « issues céréales » sont valorisées en Belgique dans l'alimentation animale.

Les fûts et/ou bidons d'insecticides sont repris par le fournisseur.

Tout brûlage à l'air libre est interdit.

La classification des déchets générés par l'activité est la suivante :

Code	Déchets	Désignation	Type d'élimination
15 01 01	Cartons	Emballage et conditionnement	Valorisation
15 01 02	Plastique	Emballage et conditionnement	Valorisation
13 05 02*	Boues provenant de séparateurs eau/hydrocarbures	/	Traitement

RESUMES NON TECHNIQUES

VII – PROTECTION DE LA SANTE

Les céréales n'ont ni un caractère nocif ni un caractère dangereux pour la santé, il s'agit d'un produit de base pour l'alimentation humaine et animal.

Les bruits émis par le fonctionnement des installations devront respecter les critères définis dans l'arrêté du 23 janvier 1997

Une pollution des eaux même en cas d'accident, est fortement improbable, de plus le site disposera de capacités de rétention.

Conclusion :

L'activité de stockage de céréales ne sera pas de nature à porter atteinte à la santé des populations.

VIII – PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

Le projet est situé dans une zone déjà occupée par une activité de stockage de céréales et entourée de champs et de pâtures.

Le site n'est pas implanté sur des zones classées ou sensibles pour la faune ou la flore.

Le projet sera réalisé sur des parcelles actuellement cultivées en céréales, les parcelles voisines aussi.

L'étude des zones sensibles révèle :

- 14 ZNIEFF ont été recensées dans un rayon de 10 km autour de la commune.
La ZNIEFF la plus proche est le « MASSIF DE THIESCOURT/ATTICHE ET BOIS DE RICQUEBOURG » à 2 km au Sud-est du site.
- Une ZICO (la PE 07 – Vallée de l'Oise Thourotte à Vendeuil) qui se trouve à plus de 16 km au Sud-Est du site d'AGORA.
- 60 biocorridors dont les 4 plus proches (n° 60558 ROYE SUR MATZ, n° 80101 BEUVRAIGNES, n° 80759 TILLOLOY et n° 60483 ORVILLERS SOREL et n° 02613, annexe 10) qui se trouvent à plus de 2.5 km du projet.
- Le site d'implantation n'est pas concerné directement par une zone Natura 2000, il y a 4 zones éloignées du site (dans les 20 km) :

- Zones de Protection Spéciale (ZPS - Directive Oiseaux) : Zones de Protection Spéciale (ZPS - Directive Oiseaux) = « Moyenne Vallée de l'Oise » et « Forêts picardes (Compiègne, Laigue, Ourscamp) ». Ces NATURA 2000 sont implantées à plus de 15 km au Sud-Est du site AGORA.

RESUMES NON TECHNIQUES

- Zones Spéciales de Conservation ou Sites d'Importance Communautaire (ZSC - Directive Habitats) = « Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis) », qui est implantée à plus de 10 km au Sud-Ouest du site AGORA. « Prairie alluviale de l'Oise, de la Fère à Sempigny », qui est implantée implantées à plus de 15 km au Sud-Est du site AGORA.

- Sur 97 espèces recensées, seules 2 sont assez rares (un insecte le Macaon et un oiseau la grive Givorne, le reste est assez communs.

Compte tenu du caractère non nocif ni dangereux des céréales, l'activité de stockage de céréales aux vues du recensement des espèces concernées, de l'évaluation des incidences potentielles, de la nature du projet (stockage de céréales), n'aura pas d'incidence significative sur la faune et la flore.

IX - INTEGRATION DU SITE

Les terrains sont déjà exploités par une installation de stockage de céréales. Après destruction d'un certains nombres de bâtiments, le projet consistera dans la construction d'un silo de stockage de céréales, d'un bâtiment de stockage d'engrais solides et d'un bâtiment appros, avec les locaux d'accueil et sociaux.



ETAT EXISTANT



Insertion projet

RESUMES NON TECHNIQUES

X – CHIFFRAGE DES MESURES LIEES AUX COUTS EN VUE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

NATURE DES INVESTISSEMENTS	COUT
Débourbeur-deshuileur	19 800 €
Aspiration centralisée	99 800 €
Imperméabilisation de la cour	216 000 €
Bassin d'infiltration	5 000 €
Bassin de rétention	16 500 €
Merlon	25 000 €
Espaces verts	10 000 €
TOTAL	392 100 €

RESUMES NON TECHNIQUES

RESUME DE L'ETUDE DES DANGERS

I –INTERETS A PROTEGER

- Voies de communication :

Les voies de circulation fréquentées à proximité du site sont constituées par :

- La route départementale n°27 (trafic de 550 véhicules/ jour dont 9% de camions).
- L'autoroute A1 a plus de 2000 véh/jours (61 618 en 2009, source SETRA).
- La voie TGV à plus de 30 trains par jour.

Habitations :

Suivant le plan de masse cadastral, on constate :

- **Au Nord** : la route départementale 27, puis on trouve des champs cultivés.
- **Au Sud** : des champs cultivés, une ferme (à 150 m du projet), puis des champs cultivés.
- **A l'Est** : on observe 3 habitations situées en limite de propriété (à plus de 80 m du silo projeté), puis des champs cultivés. La commune de ROYE-SUR-MATZ est à plus de 750 m au Sud-Est.
- **A l'Ouest** : un champ cultivé, l'autoroute A1 à 300 m puis le voie TGV à plus de 400 m, et de nouveau des terres cultivées.

La commune de Roye-sur-Matz est située à plus de 750 m à l'Est du site. On recense, quelques habitations à proximité du site, elles sont situées en limite de propriété à l'Est (à plus de 80 m du silo projeté) et à plus de 200 m au Sud.

L'autoroute A1 passe à l'Ouest, à plus de 300 m.

RESUMES NON TECHNIQUES

La commune de ROYE-SUR-MATZ dispose d'un PLU, la zone du projet AGORA est classée UE, zone d'implantation de fait d'activité.

Une demande de modification du PLU a été demandée pour les hauteurs des installations projetés, hormis ce point le projet est compatible avec la vocation de la zone.

Industries ou autres activités économiques :

Il y a juste une ferme au Sud du site.

La commune de ROYE-SUR-MATZ dispose d'un PLU, la zone du projet AGORA est classée UE, zone d'implantation de fait d'activités.

Une demande de modification du PLU a été demandée pour les hauteurs des installations projetées, hormis ce point le projet est compatible avec la vocation de la zone.

RESUMES NON TECHNIQUES

II - POTENTIELS DE DANGERS

Potentiers de dangers naturels

- **Foudre**

La foudre et sa manifestation sous forme d'éclairs, constitue un danger intrinsèquement.

- **Inondation**

Les inondations peuvent provoquer des dégradations, tant sur les équipements que sur les produits.

- **Séismes**

Les séismes d'origine tellurique selon leur intensité peuvent conduire à la ruine intégrale d'édifices.

Potentiers de dangers externes au site

- **Voisinage immédiat du site**

Dans certaines situations, des établissements riverains industriels, de par la nature de leur activité, peuvent constituer des potentiels de danger pour les sites faisant l'objet d'étude de risques.

- **Actes de malveillance**

La malveillance telle qu'elle est entendue de nos jours, peut se traduire pour le site par :

- l'infraction et la détérioration de matériels (portail, clôture, portes, vitres)
- vol de matériels,
- dans une moindre mesure, du vandalisme gratuit : tags et graffitis
- et départ d'incendie criminel,

- **Voies de circulation**

Le passage de véhicules sur le réseau routier à proximité du site peut être source des potentiels de dangers.

RESUMES NON TECHNIQUES

Potentiels de dangers internes

"L'incendie de poussières"

L'incendie n'est envisageable que par la présence de plusieurs éléments qui sont définis dans "le triangle du feu".

Le phénomène d'incendie dépend de la présence de 3 facteurs :

- 1 – stockage de matière combustible
- 2 - la présence d'une source d'ignition
- 3 - la présence d'oxygène (facteur permanent et non modifiable)

"L'explosion de poussières"

L'explosion est la combustion rapide d'un mélange inflammable avec l'air, dans un espace confiné ou partiellement confiné. Dans les industries agroalimentaires, les explosions de poussières sont possibles du fait des poussières soulevées lors des opérations de manutention et de transports des produits.

Tout comme l'incendie, l'explosion de poussières n'est envisageable que par la présence de plusieurs éléments qui sont définis dans «l'hexagone de l'explosion de poussières».

Le phénomène de l'explosion dépend de la présence de 6 facteurs :

- 1 - la présence de poussière
- 2 - la poussière doit être en suspension
- 3 - la poussière doit être en concentration explosive
- 4 - la présence d'une source d'ignition
- 5 - le confinement du volume
- 6 - la présence d'oxygène (facteur permanent et non modifiable)

RESUMES NON TECHNIQUES**III - REDUCTION DES POTENTIELS DE DANGER**

Le but est d'éliminer un ou plusieurs facteurs susceptibles de déclencher une explosion, un incendie.

III - EVALUATION DES CONSEQUENCES

L'ensemble des scénarii portera sur le projet d'implantation du nouveau silo soumis à AUTORISATION.

Les scénarios d'incendie sont :

- scénario 1 : incendie de la plus grande cellule
- scénario 2 : incendie boisseaux
- scénario 3 : incendie local « issues céréales »

Les scénarios d'explosion primaire sont :

- scénario 3 : explosion cellules
- scénario 4 : explosion dans la tour de travail du silo
- scénario 5 : explosion local « issues céréales »
- scénario 6 : explosion boisseaux

Le scénario d'ensevelissement est :

- scénario 7 : effondrement des cellules du silo

RESUMES NON TECHNIQUES

Modélisations des conséquences :

Scénario	Effets thermique (en m)						Probabilité
	200 kW/m ²	20 kW/m ²	16 kW/m ²	8 kW/m ²	5 kW/m ²	3 kW/m ²	
1, grande cellule	12.9	10	7.9	5.6	5	1.5	D
2, boisseau travail	5.5	4.3	3.4	2.4	2.2	0.7	D
2, boisseau bon grain	4.9	3.7	3	2.1	1.9	0.6	D
2, boisseau grains cassés	4.9	3.7	3	2.1	1.9	0.6	D
3, boisseau expédition	5.5	4.3	3.4	2.4	2.2	0.7	D
3, local issues céréales	6.2	4.8	3.8	2.7	2.4	0.8	D

Scénario	Effets surpression (en m)					Probabilité
	300 mbar	200 mbar	140 mbar	50 mbar	20 mbar	
4, grande cellule	Non atteint	Non atteint	Non atteint	47	100	E
4, moyenne cellule	Non atteint	Non atteint	Non atteint	38.5	83.8	E
4, petite cellule	Non atteint	Non atteint	Non atteint	32.5	72.8	E
4, cellule allotée	Non atteint	Non atteint	Non atteint	23	56.6	E
5, Tour de travail	Non atteint	Non atteint	Non atteint	32	63	D
6, local issues céréales	Non atteint	Non atteint	13.1	28.8	57.6	E
7, boisseau travail	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint	47	E
7, boisseau bon grain	Non atteint	Non atteint	9.6	26.3	54.3	E
7, boisseau grains cassés	Non atteint	Non atteint	5.6	19.9	42	E
7, boisseau expédition	Non atteint	Non atteint	Non atteint	23.1	52.3	E

Scénario	Ensevelissement	Probabilité
8	25 m	C

RESUMES NON TECHNIQUES

Evaluation de la cotation des accidents (arrêté du 29 septembre 2005) :

Grille de criticité

Gravité 5 <i>Désastreux</i>	Non acceptable	Non acceptable	Non acceptable	Non acceptable	Non acceptable
Gravité 4 <i>Catastrophique</i>	Critique	Critique	Non acceptable	Non acceptable	Non acceptable
Gravité 3 <i>Important</i>	Critique	Critique	Critique	Non acceptable	Non acceptable
Gravité 2 <i>Sérieux</i>	Acceptable	Acceptable	Critique	Critique	Non acceptable
Gravité 1 <i>Modéré</i>	Acceptable	Acceptable	Acceptable	Acceptable	Critique
	Probabilité E <10 ⁻⁵	Probabilité D [10 ⁻⁴ -10 ⁻⁵]	Probabilité C [10 ⁻³ -10 ⁻⁴]	Probabilité B [10 ⁻² -10 ⁻³]	Probabilité A > 10 ⁻²

La criticité résultant du couple Probabilité/Gravité est **acceptable**, en se référant à la grille de criticité de la circulaire du 29 septembre 2005, même si celle-ci ne s'applique qu'aux installations soumises à SEVESO, et en tenant compte des mesures de prévention et de protection.

D'après l'arrêté du 29 septembre 2005, seule la cotation des scénarios sortant des limites de propriété sont cotés, la criticité est donc plus qu'« ACCEPTABLE ».

RESUMES NON TECHNIQUES

IV - MESURES ET MOYENS DE PREVENTION ET DE PROTECTION

4.1 Mesures générales de prévention contre les risques d'explosion

Le détail de ces mesures est évoqué dans les tableaux d'analyse des risques.

Rappel :

BARRIERES DE PREVENTION

- **Fonctionnement asservi aux détecteurs de défaut (1):**
 - Contrôleurs de rotation (2) sur les élévateurs et sur les transporteurs à chaînes
 - Détecteurs de déport de sangles sur les élévateurs
 - Détecteurs de surintensité moteur (4)
 - Trappes de bourrage (5) sur les transporteurs à chaîne
 - Déports de bande sur transporteur à bande chargement péniche
- **Fonctionnement du silo asservi à l'aspiration (à double asservissement)**
- **Silothermométrie fixe avec alarme**
- **Mesures organisationnelles :**
 - Consignes d'exploitation
 - Consigne de nettoyage
 - Consignes de sécurité
 - Procédure de travaux (permis de feu / plan de prévention).

RESUMES NON TECHNIQUES

o Maintenance préventive et vérification :

- Planning de maintenance préventive
- Maintenance des installations électriques
- Vérification électrique annuelle par un organisme agréé.
- Conformité électrique aux zones et suivi des non-conformités

- (1) : Les détecteurs de défaut fonctionnent selon un principe de sécurité positive qui permet d'arrêter l'installation en cas de défaut constaté ou de panne du contrôleur. Ils sont prévus pour résister aux contraintes spécifiques des silos notamment au niveau du fonctionnement en milieu empoussiéré.
- (2) : Les contrôleurs de rotation permettent de garantir une bonne tension de la sangle et d'avertir d'un patinage de la sangle sur le tambour en tête d'élévateur en cas de bourrage en pied ou en tête, ou bien d'un problème de désaccouplement mécanique entre le moteur et la transmission (poulie, réducteur, arbre..). Les transporteurs à chaînes ne nécessitent pas ces équipements car en cas de rupture de chaîne il n'y aurait pas d'emballement. En cas de défaut, les contrôleurs mettent en arrêt l'installation et le signal d'alarme est reporté au niveau du poste de commande.
- (3) : Les dépôts de sangles permettent de contrôler l'alignement de la sangle des élévateurs et des bandes des tapis. Ils permettent d'éviter que les godets ne viennent frotter contre les parois des élévateurs ou le châssis du tapis. En cas de défaut, les détecteurs mettent en arrêt l'installation et le signal d'alarme est reporté au niveau du poste de commande.
- (4) Détecteur de surintensité moteur, qui lorsque la tension électrique est trop forte saute et arrête le moteur (ex : quand l'élévateur peine (patinage, bourrage), la tension électrique moteur augmente).
- (5) Trappe de bourrage, lorsque l'engorgement de l'appareil débute, ce détecteur arrête l'appareil pour éviter les conséquences du bourrage : patinage, augmentation des tensions, frottement,...)

Remarques : les barrières de prévention et de protection citées sont les outils de la maîtrise de la sécurité.

Nous vous apportons aussi les informations suivantes :

- La protection foudre est réalisée. Une étude a été réalisée pour prendre en compte l'extension du site et aucune protection de l'extension n'est à faire.
- La vérification annuelle des installations électriques sera effectuée selon la réglementation en vigueur par un organisme agréé, qui produira un rapport de visite annoté par l'exploitant pour le suivi des mesures correctives.
- La définition des zones ATEX est réalisée.

Les zones à risques ont été définies, en particulier les zones où des atmosphères explosives peuvent se former conformément à la réglementation en vigueur. Cette définition des zones est réalisée sous la responsabilité de l'exploitant.

Les critères ayant servi à la détermination des zones sont :

- les résultats de l'étude de dangers,
- les caractéristiques techniques des installations,
- le retour d'expérience : accidentologie et site,
- les normes européennes de classement de zones (EN 50281-3)
- des rapports scientifiques (INERIS, TECHNIQUES DE L'INGENIEUR...)
- la base de données de mesures de poussières FFCAT, et de AGORA

RESUMES NON TECHNIQUES

Ce classement sera spécifique aux installations et aux équipements du site de AGORA en tenant compte de la nature des produits stockés, des flux, des confinements et des constats effectués par le personnel d'exploitation et les personnes chargées de la sécurité.

4.2 Mesures générales de protection contre les risques d'explosion

BARRIERE DE PROTECTION

- **Dispositions constructives :**
 - Parois métalliques résistantes à la surpression
 - Tour éventée
 - Toiture des cellules soufflable (métallique)
 - Filtre disposant d'évent
 - Local « issues » à l'extérieur de la tour de travail et éventés
 - Découplage tour et galerie inférieure
 - Eloignement des installations

- **Mesures organisationnelles :**
 - Nettoyage

 - Procédure de travaux (permis de feu / plan de prévention)
 - Formation spécifique du personnel permanent et temporaire
 - Maintenance préventive

9.2.1 Mesures générales de prévention et de protection contre les risques d'incendie

Le silo disposera d'extincteurs portatifs, une colonne sèche est installée dans la tour et des moyens en eau sont à proximité

Il sera mis en place une réserve de 240 m³.

Un bassin de récupération des eaux incendie (recouvert d'une membrane géotextile imperméable) sera prévu pour recueillir 500 m³.

Le matériel d'extinction est vérifié annuellement par un organisme agréé.

RESUMES NON TECHNIQUES

9.2.2 Mesures spécifiques de prévention et de protection

- Disposition concernant les aires de chargement et de déchargement

Les fosses sont indépendantes de la tour et à l'air libre.

- Dispositions concernant le nettoyage

Une procédure écrite est en place, où sont explicitées les modalités d'application, associées à un enregistrement.

- Dispositions relatives à l'échauffement et à la thermométrie

Les céréales subissent avant leur stockage une vérification du taux d'humidité.

Pendant le stockage, un suivi des températures est réalisé par sondes fixes avec alarme. Ce suivi est associé à une procédure de conservation et de ventilation.

Une procédure d'intervention en cas de sinistre a été rédigée, son articulation avec les services de secours a été envoyée, elle sera prochainement complétée pour tenir compte des aménagements réalisés.

- Dispositions relatives aux dépoussiéreurs

Le fonctionnement de l'installation est asservi à l'aspiration avant démarrage et en cas de dysfonctionnement. Le filtre dispose d'évent. Les poussières sont ensuite dirigées vers le local « issues céréales ».

Les sangles des élévateurs sont anti-statiques.

Conclusion générale :

Compte tenu des mesures de prévention et de protection qui seront mises en place, on peut constater que les effets de l'ensemble des scénarios ne sortent pas des limites de propriété.

RESUMES NON TECHNIQUES

ANNEXES

- ANNEXE 1** Plan de situation au 1/25000^e
- ANNEXE 2** Cartographie des zones de dangers
- ANNEXE 3** Lettre de demande d'autorisation

RESUMES NON TECHNIQUES

ANNEXE 1 Plan de situation au 1/25000^e

RESUMES NON TECHNIQUES

ANNEXE 2

Cartographie des zones de
dangers

RESUMES NON TECHNIQUES

ANNEXE 3

Lettre de demande d'autorisation